



CANADIAN MARINE
RETAILERS ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Lundi 7 avril 2025

LES DERNIÈRES INFORMATIONS SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LEURS EFFETS SUR L'INDUSTRIE DU NAUTISME

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre point de vue sur les droits de douane américains et les contre-mesures canadiennes proposées, ainsi que sur l'effet dévastateur qu'ils pourraient avoir sur l'industrie de la navigation de plaisance. La Canadian Marine Retailers Association ainsi que la NMMA Canada ont toutes deux déposé de multiples demandes de rémission afin de protéger notre industrie.

En date d'aujourd'hui, les bateaux sont exclus des droits de douane en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Le fait d'être exclu aujourd'hui ne nous met pas à l'abri d'un préjudice demain et il est essentiel de rester vigilants.

Alors que cette situation incroyablement instable continue d'évoluer, nous souhaitons partager les mises à jour les plus récentes sur l'impact sur la navigation de plaisance avec des perspectives des deux côtés de la plus longue frontière du monde.

Extrait des annonces des États-Unis du mercredi 2 avril

- Le Canada ne figure pas sur la liste, bien que les nouveaux droits de douane « de base » de 10 % puissent s'appliquer à certains produits exportés du Canada vers les États-Unis,
- Les tarifs douaniers de 25 % relatifs à la crise fentanyl restent en place, avec des exemptions pour tous les produits couverts par l'ACEUM,
- Les bateaux, neufs et d'occasion, sont exemptés dans les circonstances décrites dans l'ACEUM,
- Les droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium restent en place,
- Les automobiles construites au Canada sont soumises à des droits de douane, avec quelques exemptions basées sur le contenu nord-américain et l'ACEUM,
- Les importations aux États-Unis en provenance de Chine et du Japon sont désormais soumises à des droits de douane plus élevés (34 % et 24 % respectivement).

Suite aux réponses du Canada aux tarifs douaniers de représailles le 3 avril

- La phase 2 des contre-mesures tarifaires initialement annoncées par le Canada, qui inclut les bateaux, n'a pas encore été mise en œuvre,
- Les [droits de douane de représailles du Canada sur l'acier et l'aluminium](#), tels qu'ils ont été publiés le 13 mars, restent en vigueur.
- De nouveaux droits de douane en guise de représailles sur le secteur automobile ont été annoncés.

15 Laurier Rd. Penetanguishene, ON L9M 1G8

Office: 705-549-1667 | Toll Free: 888-547-6662 | info@cmra.ca



CANADIAN MARINE
RETAILERS ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE

- Droits de douane de 25 % sur les véhicules entièrement assemblés non conformes à l'ACEUM importés au Canada en provenance des États-Unis,
- Droits de douane de 25 % sur le contenu non canadien et non mexicain des véhicules entièrement assemblés conformes à l'ACEUM et importés au Canada en provenance des États-Unis,
- L'intention du Canada d'élaborer un cadre pour les constructeurs automobiles qui encourage la production et l'investissement au Canada,

À la date du présent avis, et sous réserve de modifications, les bateaux ne sont pris en compte dans les tarifs des deux côtés de la frontière.

La période des élections fédérales est un excellent moment pour participer à la campagne, pour inviter vos équipes et vos communautés locales à partager leurs opinions et c'est une autre bonne occasion de sensibiliser à l'impact de la taxe de luxe. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez cliquer sur [Accueil - Boating United](#) pour faire entendre votre voix au cabinet du ministre ainsi qu'au bureau de votre représentant local.

Il n'a jamais été aussi important de rester forts, d'élever la voix et de rester unis. Nous continuerons à tenir tous les membres informés de l'évolution de la situation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rick Layzell', is positioned above the printed name.

Rick Layzell

Président